

COMMISSION CIVISME

Samedi 3 décembre 2005

Intervenant : Jean-Pierre Obin

Nous avons souhaité dans le cadre de nos réflexions sur la laïcité, et après avoir entendu d'autres spécialistes de terrain, recevoir **Jean-Pierre Obin**, Inspecteur général du groupe **Vie Scolaire** de l'Education nationale et coordonnateur du rapport.

Les constatations dont nous reproduisons les principaux axes ne concernent qu'un nombre limité d'établissements dans notre pays. S'il faut se garder de toute généralisation abusive, force est de constater que des faits inquiétants mettent à mal la laïcité française. Les auteurs du rapport ne souhaitent pas stigmatiser mais tirer la sonnette d'alarme et donner les possibilités de réagir.

Le groupe « Vie scolaire » s'est auto-saisi de ce sujet, au cours de l'année 2003-2004, à un moment où le problème de la laïcité était très discuté (Rapport de l'Assemblée Nationale, Rapport Baroin, Commission Stasi). En décembre, le chef de l'Etat a opté pour la loi relative à l'interdiction des signes religieux ostentatoires.

L'enquête a débuté dans les collèges, les lycées, les LEP pour étudier **tout** ce qui manifestait de manière individuelle ou collective une appartenance religieuse, aussi bien chez les élèves, les parents que les personnels de l'Education nationale.

1/ Procédure : elle débute par le contact avec l'Inspection académique des 25 départements choisis, à la fois urbains et ruraux, en France métropolitaine et outre-mer. Les réponses varient.

2/ Un rapport est fourni à propos du premier degré. Pour le second degré, l'enquête procède au moyen de réunions avec l'équipe de direction, un groupe de professeurs et de bons connaisseurs du quartier (élus, parents, travailleurs sociaux) sachant que ce qui se passe dans le quartier peut exercer une influence non négligeable sur l'école.

D'une manière générale, dans leur rapport, les auteurs de l'enquête estiment avoir constaté dans ces établissements :

- Une situation de relégation, de ghettoïsation, sans mixité sociale et religieuse, les classes moyennes puis les classes populaires les plus stables ayant quitté le quartier pour être remplacées par des populations précaires.
- Une dégradation de la condition féminine avec un sort fait aux femmes particulièrement préoccupant : disparition de certaines tenues traditionnellement féminines, surveillance des filles par les garçons, punition de ces dernières par les grands frères à l'intérieur ou à l'extérieur du collège à la moindre « rumeur ». Certaines femmes sont totalement voilées (tenue de type niqab) mais d'autres sont cloîtrées chez elles et ne sortent jamais.
- Des problèmes de plusieurs sortes :
 - Le vêtement : le voile est l'arbre qui cache la forêt. Dans certains cas, l'ordre religieux qu'ils maintiennent dans le quartier est tel que les radicaux ne vont pas à l'affrontement. Dans d'autres cas, certains groupes peuvent être amenés à faire de la surenchère.

- La nourriture : rejet de la viande qui n'est pas hallal. Le problème des pratiques alimentaires peut entraîner des climats malsains avec des situations de ségrégation (chacun dans son coin)
- La pratique intensive de la religion en milieu scolaire : au moment du Ramadan, le prosélytisme peut s'avérer intense, et la liberté religieuse des élèves n'est plus respectée, à cause de la pression du groupe sur les individus.
- La montée du racisme et de l'antisémitisme au nom de la religion. Le mot « juif » est devenu une injure sous n'importe quel prétexte. Si d'une manière générale, les populations qui sont le plus confrontées au racisme sont les populations noires et d'origine maghrébine, en matière scolaire, il semble que les élèves juifs ne soient pas en sécurité dans certains établissements pour les raisons que nous venons d'évoquer.
- Les contestations dans le cadre du travail en classe : toutes les disciplines sont touchées, mais plus particulièrement l'EPS, les sciences et vie de la terre et l'histoire-géographie. Refus de lire des textes, de tracer des figures mathématiques ressemblant à des croix, problèmes dans le traitement des chapitres consacrés aux religions, à l'histoire du peuple juif, aux croisades, à la colonisation, à l'histoire du Proche-Orient...Le cours est contesté : « le professeur « ment », puisque seul tel texte religieux détient la vérité...Certains disciplines réagissent mieux que d'autres. (EPS)
- Les professeurs sont souvent jeunes, sont mal formés à affronter ces problèmes et restent peu dans les établissements
- Des dérives sont constatées :
 - L'autocensure
 - Le relativisme
 - La théologisation de la pédagogie, qui peut entraîner la plus extrême confusion.

Plusieurs axes de réflexion sont possibles :

- Préserver, régénérer la mixité sociale et culturelle de manière que les modèles culturels soient multiples et que les élèves n'aient pas une seule référence face à eux.
- Mieux former des professeurs qui n'ont aucun enseignement pratique, leur fournir de l'aide pour pouvoir affronter des situations auxquelles ils ne sont que très rarement préparés. Ils doivent connaître les religions et les divers courants intégristes. Des chercheurs travaillant sur ces sujets, leurs ouvrages sont utiles.
- Cesser de refuser de regarder la réalité en face et d'ignorer les problèmes quand ils se posent, puisque l'école, si elle doit être laïque et neutre, ne doit pas laisser s'installer le prosélytisme, quel qu'il soit dans ses murs. Il ne faut pas, lorsqu'on est enseignant, entrer dans les préoccupations religieuses des élèves ni leur communiquer, sa religion.

Références :

- *Les signes et manifestations d'appartenance religieuses dans les établissements*, Rapport de l'Inspection générale de l'Education nationale au Ministre de l'Education nationale, coordonné par Jean-Pierre Obin, juin 2004 ; texte consultable en ligne : www.education.gouv.fr/sust/igen/rapports.htm

- *Laïcité, les 100 ans d'une idée neuve*, partie I, A l'école, Hommes et Migrations n° 1258, novembre-décembre 2005, dont :
 - *Faut-il changer la laïcité ?* par Jean-Paul Delahaye et Jean-Pierre Obin, pp 12-27
 - *Application de la loi du 15 mars 2004* par Hanifa Cherifi, pp 33-47
- Article de Claude Askolovitch, L'Histoire, n° septembre 2005

Notre prochain intervenant sera **Yazid Sabeg**, industriel, et co-auteur de l'ouvrage « La discrimination positive : pourquoi la France ne peut y échapper ? » (Calmann-Lévy)

Appel : Nous recherchons des contacts avec des collègues professeurs d'histoire-géographie issus de l'immigration et enseignant dans des collèges ou lycées de banlieue afin d'avoir des échanges sur leur pratique professionnelle.

Ecrire à la revue (A l'attention de Christine Guimonnet, Commission civisme

- **Par voie postale : APHG/Historiens et géographes BP 6541 75065 Paris cedex 2**
- **Par voie électronique : a.p.h.g@wanadoo.fr**

Pour la commission,
Christine Guimonnet